

Modification du tableau des effectifs

Date de la convocation du conseil municipal : le jeudi 9 décembre 2021

Date et heure du conseil municipal : le lundi 13 décembre 2021 à 20h00

Lieu du conseil municipal : Salle René-Guy CADOU, complexe sportif du Pré aux Oies,

Président de séance : Emmanuel TERRIEN

Secrétaire de séance : Frédéric WILLIAMS

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux représentés : 3

Nombre de votants : 22

PRÉSENTS : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoints au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, PREL Elisabeth, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : STERCHI Charles

REPRÉSENTÉS : BROSSARD Françoise a donné pouvoir à TERRIEN Emmanuel ; COUTAREL-LORIEU Martine a donné pouvoir à LOEZ Jean-Christophe ; MARCHAIS Violette a donné pouvoir à PERROT Philippe.

Exposé

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du tableau des effectifs communaux en considération des mouvements intervenus ou en cours au sein du personnel municipal (recrutements, éventuels départs et mutations, avancements de grade...).

Deux recrutements ont été effectués fin novembre pour les postes de gestionnaire RH (catégorie B) et chargé des affaires sociales et du secrétariat de direction.

Des avancements de grade sont prévus sur cette fin d'année sur les filières administrative, technique et animation. Il est donc nécessaire de créer des postes au grade supérieur.

La suppression d'un poste d'adjoint administratif est effectuée dans le cadre de la réorganisation du service RH, en parallèle du recrutement en catégorie B évoqué ci-dessus.

Le Maire propose à l'assemblée de supprimer :

- ✓ Un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- ✓ Un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet ;
- ✓ Un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet ;
- ✓ Un poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet ;

Le Maire propose à l'assemblée de créer:

- ✓ Un poste permanent d'attaché principal à temps complet ;

- ✓ Un poste permanent de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ Un poste permanent d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ Un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ Deux postes permanents d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

et donc d'arrêter ainsi le nouveau tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 13 décembre 2021					
POSTES PERMANENTS (*)					
GRADES	Catégorie	Postes budgétaires	Postes Pourvus	Dont postes budgétaires à temps non complet	Postes disponibles
FILIERE ADMINISTRATIVE					
DGS communes de 2000 à 10000 hab	A	1	1	0	0
Attaché principal	A	2	1	0	1
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0
Rédacteur territorial	B	1	0	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	4	3	0	1
Total filière administrative		12	8	0	4
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	1
Technicien	B	2	2	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	6	6	0	0
Adjoint technique	C	6	6	0	1
Total filière technique		15	14	0	1
FILIERE SOCIALE					
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0
Total filière sociale		1	1	0	0
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du Patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	0
Total filière culturelle		1	1	1	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	0	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	0	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	4	2	0	2
Adjoint d'animation	C	6	6	1	0
Total filière animation		13	9	1	4
TOTAL		42	33	2	9

(*) Postes pourvus par des agents titulaires, stagiaires ou des non-titulaires remplaçant des titulaires.

POSTES NON PERMANENTS (**)					
GRADES	Catégorie	Postes budgétaires	Postes Pourvus	Dont postes budgétaires à temps non complet	Postes disponibles
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	1

Adjoint administratif	C	2	0	0	0
Agent de maitrise principal	C	1	0	0	0
Adjoint technique	C	3	1	1	2
Adjoint d'animation	C	14	4	4	10
TOTAL		21	5	7	16

**** Postes pour besoins occasionnels ou postes saisonnier.**

Ceci étant exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu la délibération n° 2021-03-01 du 04 octobre 2021 portant actualisation du tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune au regard des mouvements et actualisation ci-dessus exposés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de supprimer les postes susvisés, à compter du 13 décembre 2021,
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs ci-dessous intégrant les modifications présentées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 13 décembre 2021

Le maire,
Emmanuel TERRIEN,



Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID : 044-214400947-20211213-2021_04_03-DE